

# Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

**Fondation de l'Université  
de Perpignan Via Domitia**

52, avenue Paul Alduy  
66860 Perpignan cedex

**Exercice clos le 31 décembre 2023**

**Grant Thornton  
Commissaire aux comptes**

« Le Phidias »  
183, rue Henri Becquerel  
CS 20312 – 34961 Montpellier cedex 2

**KPMG S.A.  
Commissaire aux comptes**

51, rue de Saint Cyr | CS 60409  
69338 Lyon Cedex 09

# Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

## FONDATION DE L'UNIVERSITE DE PERPIGNAN VIA DOMITIA

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux membres du Conseil d'administration,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation de l'Université de Perpignan Via Domitia relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de l'ordonnateur et les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'administration, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des données budgétaires.

### **Responsabilités de l'ordonnateur, de l'agent comptable et des personnes constituant la gouvernance relative aux comptes annuels**

Il appartient à l'Agent comptable, en relation avec l'Ordonnateur, d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français aux règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux ainsi qu'à l'Ordonnateur et l'Agent Comptable de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'Ordonnateur d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, et à l'Agent comptable de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés conjointement par l'Ordonnateur et l'Agent comptable.

## Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation.

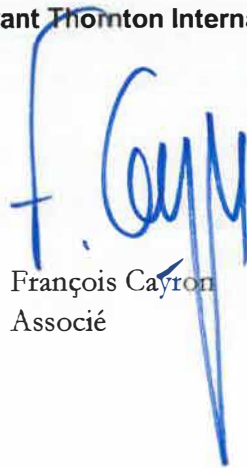
Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Montpellier, Lyon, le 8 mars 2024

Les commissaires aux comptes

**Grant Thornton**  
**Membre français de**  
**Grant Thornton International**



François Cayron  
Associé

**KPMG S.A.**



Philippe Gatta  
Associé

# Etats financiers annuels

(Article 202 du Décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012  
relatif à la gestion budgétaire et comptable publique)

---

## BILAN

**BILAN 1030**  
**ACTIF**

ACTIF	Exercice 2023			Exercice 2022
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
<i>Frais d'établissement</i>				
<i>Frais de recherche et de développement</i>				
<i>Donations temporaires d'usufruit</i>				
<i>Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires</i>				
<i>Immobilisations incorporelles en cours</i>				
<i>Avances et acomptes</i>				
Immobilisations corporelles	14 757	- 6 976	7 781	7 049
<i>Terrains</i>				
<i>Constructions</i>				
<i>Installations techniques, matériel et outillage industriels</i>	14 757	- 6 976	7 781	7 049
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>				
<i>Avances et acomptes</i>				
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>				
Immobilisations financières	-	-	-	-
<i>Participations et Créances rattachées</i>				
<i>Autres titres immobilisés</i>				
<i>Prêts</i>				
<i>Autres</i>				
<b>Total I</b>	<b>14 757</b>	<b>- 6 976</b>	<b>7 781</b>	<b>7 049</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Créances	13 702	-	13 702	72
<i>Créances clients, usagers et comptes rattachés</i>	13 702		13 702	72
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>				
<i>Autres</i>				
Valeurs mobilières de placement				
Instrument de trésorerie				
Disponibilités	1 175 082		1 175 082	1 457 705
Charges constatées d'avance	2 358		2 358	
<b>Total II</b>	<b>1 191 142</b>	<b>-</b>	<b>1 191 142</b>	<b>1 457 777</b>
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>1 205 899</b>	<b>- 6 976</b>	<b>1 198 923</b>	<b>1 464 826</b>

**BILAN AGREGÉ 1030  
PASSIF**

<b>PASSIF</b>	<b>Exercice 2023</b>	<b>Exercice 2022</b>
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise	277 500	277 500
<i>Fonds propres statutaires</i>	277 500	277 500
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Fonds propres avec droit de reprise		
<i>Fonds propres statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>		
<i>Autres</i>		
Report à nouveau	64 574	39 457
Excédent ou déficit de l'exercice	29 115	25 118
<b>Situation nette (sous total)</b>	<b>371 189</b>	<b>342 075</b>
Fonds propres consommables	687 589	685 599
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>Total I</b>	<b>1 058 778</b>	<b>1 027 674</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
<b>Total II</b>	-	-
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>Total III</b>	-	-
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		15 072
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	18 045	47 539
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	3 345	9 141
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	118 755	380 472
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
<b>Total IV</b>	<b>140 145</b>	<b>437 152</b>
Ecarts de conversion Passif (V)		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>1 198 923</b>	<b>1 464 826</b>

# **COMPTE DE RÉSULTAT**

## COMPTE DE RESULTAT 1030

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2023	Exercice 2022
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations		
Ventes de biens et services	4 761	22 274
<i>Ventes de biens</i>		
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
<i>Ventes de prestations de service</i>	4 761	22 274
<i>dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs	335 660	315 200
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>		68 000
<i>Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptable</i>	335 660	247 200
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>	227 646	240 812
<i>Dons manuels</i>	227 646	240 812
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
<i>Contributions financières</i>		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	1 063	606
<b>Total I</b>	<b>569 130</b>	<b>578 892</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	40 659	21 522
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	218 031	183 382
Aides financières	107 411	193 390
Impôts, taxes et versements assimilés	2 844	2 280
Salaires et traitements	122 754	106 718
Charges sociales	48 792	39 606
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 454	1 218
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	6 807	6 752
<b>Total II</b>	<b>548 752</b>	<b>554 868</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>20 378</b>	<b>24 024</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	8 737	1 094
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total III</b>	<b>8 737</b>	<b>1 094</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total IV</b>	-	-
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>8 737</b>	<b>1 094</b>
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>29 115</b>	<b>25 118</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>Total V</b>	-	-
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>Total VI</b>	-	-
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	-	-
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	577 867	579 986
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	548 752	554 868
<b>EXCEDENT</b>	<b>29 115</b>	<b>25 118</b>

**ANNEXE**  
**DES COMPTES ANNUELS**

# Préambule

---

L'Université de Perpignan Via Domitia (UPVD) est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel soumis au régime budgétaire, financier et comptable défini aux articles L719-4 à L719-6 et R719-52 à R719-112 du Code de l'éducation et aux dispositions des titres I et III du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique (dit décret GBCP).

Au sein de l'Université de Perpignan Via Domitia, la Fondation UPVD soutient l'innovation, la formation et l'insertion professionnelle, l'égalité des chances, la solidarité et contribue ainsi au développement de l'université et à l'attractivité du territoire. Cette fondation universitaire est régie par les articles L.719-12 et R.719-194 à R.719-205 du code de l'éducation. Elle dispose de l'autonomie financière, sans avoir de personnalité morale.

Les états financiers (bilan, compte de résultat et annexe) de la Fondation UPVD sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Ils sont présentés de manière distincte de ceux de l'UPVD pour la première fois à l'occasion de l'exercice 2023 suite aux instructions données le 19/01/2024 de manière commune par le Ministère de l'économie des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le compte financier de la Fondation est établi par l'Agent Comptable à la fin de l'exercice, puis visé par le Président de l'université qui le soumet au vote du Conseil d'Administration, au plus tard soixante-quinze jours après la clôture de l'exercice. L'exercice comptable a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Le compte financier soumis au vote du Conseil d'Administration est constitué des éléments suivants :

- les états financiers (bilan, compte de résultat et annexe de la fondation universitaire établis selon les modèles du règlement ANC précité),
- les tableaux budgétaires selon le même format que pour les budgets.

Le compte financier est mis à disposition de la Cour des comptes, au plus tard, le 30 avril de l'exercice suivant la clôture de l'exercice.

Les comptes de la Fondation UPVD font l'objet d'une certification annuelle par un commissaire aux comptes.

Les données contenues dans l'annexe des comptes annuels sont exprimées en Euros (€), sauf indication contraire.

# Contexte général

---

## 1- Faits caractéristiques, comparabilité, principes comptables et méthodes d'évaluation

---

### 1.1- Faits caractéristiques de l'exercice

La fondation n'a pas connu d'évolution notable en 2023 par rapport aux exercices précédents dans son mode de fonctionnement ou son activité.

A partir de 2023 les comptes de la fondation universitaire UPVD ne sont plus agrégés avec ceux de l'EPSCP. Conformément aux dispositions du règlement ANC n°2018-06, ce compte financier distinct est consacré à la fondation.

### 1.2- Changement de méthode, d'estimations, de présentation comptables et/ou corrections d'erreurs

Aucun changement de méthode de comptabilisation et/ou d'estimations comptables n'a été constaté sur l'exercice 2023. De même, aucune correction d'erreur n'a été comptabilisée.

### 1.3- Principes et méthodes d'évaluation

Pour l'exercice 2023, la Fondation UPVD applique les principes comptables et méthodes d'évaluation décrites dans l'instruction comptable commune du 16 décembre 2022 qui décrit les modalités de mise en œuvre du recueil des normes comptables des organismes dépendant de l'État (RNCEP).

Les conventions générales comptables ont ainsi été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;
- application des règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels ;
- évaluation des éléments inscrits en comptabilité selon la méthode des coûts historiques.

### 1.4- Système d'information budgétaire et comptable

L'université utilise le progiciel de gestion intégrée SIFAC, adapté du logiciel SAP.

## 2. Notes relatives aux postes de bilan

### 2.1- Actif immobilisé

L'actif immobilisé, conformément aux dispositions normatives, est évalué au coût d'acquisition ou de production. La valeur initiale des actifs immobilisés est égale à leur coût d'acquisition ou de production et inclut les frais qui leur sont directement attribuables (honoraires, frais de mise en service, etc.).

Conformément à la délibération UPVD/CA 2020/25-09 n°03 du 25 septembre 2020, le montant du seuil unitaire à partir duquel une immobilisation incorporelle ou corporelle est comptabilisée en investissement s'élève à 800 € HT. Les immobilisations d'une valeur unitaire inférieure à 800 € HT sont donc comptabilisées en charges de fonctionnement.

A la fin de l'exercice 2023, le montant de l'actif immobilisé net de la fondation atteint 7 781 €, en hausse de 10% par rapport à l'exercice 2022. Il s'agit exclusivement d'immobilisations corporelles.

### Les amortissements

Un amortissement permet de répartir la charge liée à l'acquisition d'un actif sur sa durée d'utilisation.

L'amortissement est pratiqué selon le mode linéaire au prorata-temporis, à compter de la date de mise en service des biens. Les durées d'amortissement ont été approuvées par le conseil d'administration de l'université (28 juin 2013) et se répartissent de la façon suivante :

Nature de l'immobilisation	Durée d'amortissement
Immobilisations incorporelles	3 ans
Matériel scientifique et industriel	8 ans
Collection de documentation	/
Matériel de transport	8 ans
Matériel informatique et bureautique	3 ans
Matériel pédagogique	8 ans
Mobilier de bureau	5 ans
Matériels divers	5 ans

S'agissant des biens constitutifs du parc immobilier, ils sont amortis selon les durées suivantes :

Parc immobilier	Durée d'amortissement
Structure et ouvrages assimilés	50 ans
Menuiseries extérieures	20 ans
Réseaux (câblage, électricité, ...)	20 ans
Fluides (chauffage climatisation)	15 ans
Aménagements et travaux	15 ans

Il convient de noter que les immobilisations peuvent être financées par des subventions d'investissement inscrites au passif du bilan. Ces financements évoluent symétriquement à l'actif qu'ils financent (Cf. Avis du CNOCP du 8 décembre 2011).

Ainsi, pour un actif amortissable, la reprise du financement en compte de résultat est effectuée sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de l'actif financé.

## Tableau de variation des immobilisations :

	Valeur brute au début de l'exercice	Augment. par virement de poste à poste	Acquisitions / Transferts	Dimin. par virement de poste à poste	Cessions / Mises au rebut	Valeur brute à la fin de l'exercice
<b>Immobilisations incorporelles dont</b>						
Logiciels						
Autres immobilisations incorporelles						
<b>Immobilisations corporelles dont</b>	<b>12 570</b>		<b>2 186</b>			<b>14 756</b>
Terrains						
Constructions						
Installations techniques & outillage	11 271					11 271
Collections						
Autres immobilisations corporelles	1 299		2 186			3 485
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes versés						
<b>Immobilisations financières</b>						
<b>TOTAL</b>	<b>12 570</b>		<b>2 186</b>			<b>14 756</b>

## Tableau de variation des amortissements :

	Amort. cumulés au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (Sorties de l'exercice)	Amort. cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations Incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations Corporelles	5 521	1 455	0	6 976
Immobilisations Financières	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>5 521</b>	<b>1 455</b>	<b>0</b>	<b>6 976</b>

### 2.2- Créances

#### Les créances de l'actif immobilisé

Les créances de l'actif immobilisées concernent des sommes dues à l'établissement par des tiers au titre d'immobilisations (notamment financières).

#### Les créances de l'actif circulant

Les créances de l'actif circulant sont des sommes dues à l'établissement par des tiers et qui, en raison de leur destination ou de leur nature, n'ont pas vocation à être immobilisées. En cas de risque de non-paiement, une dotation aux dépréciations est calculée à la fin de l'exercice pour le montant de ce risque.

A la fin de l'exercice 2023, la majorité des créances de l'actif circulant concernent des créances clients pour 6 052 € ainsi que des produits à recevoir (encaissements attendus sur l'exercice 2024) à hauteur de 7 650 €.

	Montant Brut	Echéance à moins d'un an	Echéance à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>	-	-	-
Prêts	-	-	-
<b>Créances de l'actif circulant :</b>	<b>13 703</b>	<b>13 703</b>	-
Créances sur subventions (4411 et 4417)	-	-	-
Créances clients (411)	6 052	6 052	-
Autres créances : factures à établir (418 et 4487)	7 650	7 650	-
Créances sociales et fiscales (42, 43, 44)	-	-	-
Autres créances	1	1	-
<b>TOTAL</b>	<b>13 703</b>	<b>13 703</b>	-

### 2.3- Les capitaux propres

En 2023, la situation des capitaux propres a évolué de la façon suivante :

	2023	Augmentations	Diminutions	2022
Capital (1023)	277 500	-	-	277 500
Dotations consommables (1081-1089)	687 589	337 650	335 660	685 599
Report à nouveau (110-119)	64 574	25 117		39 457
Réserves	-	-	-	-
Résultat de l'exercice (120-129)	29 115	3 997		25 118
<b>Situation nette</b>	<b>1 058 778</b>	<b>366 764</b>	<b>335 660</b>	<b>1 027 674</b>

La part de la dotation versée au résultat (dotation consommable) en 2023 est de 335 660 €.

### 2.4- Les provisions

Une provision est comptabilisée pour les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise dès lors que cumulativement :

- L'établissement a une obligation à l'égard d'un tiers,
- Il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice du tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue,
- L'estimation de l'obligation est suffisamment fiable.

Aucune provision n'a été comptabilisée sur l'exercice 2023.

## 2.5- Les dettes

Les dettes sont constituées des sommes dues par l'établissement à des tiers.

Au 31/12/2023, les dettes de l'établissement se décomposent de la façon suivante.

	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		échéance à moins d'un an	échéance à plus d'un an	échéance non déterminable
Dettes fournisseurs & comptes rattachés (401 - 409)	18 045	18 045		
Dettes fiscales & sociales (42 - 44)	3 345	3 345		
Avances et acomptes reçus (419)	-			
Dettes diverses (463 - 486)	269	269		
Produits constatés d'avance (487)	-			
<b>TOTAL</b>	<b>21 659</b>	<b>21 659</b>		

Il est à noter que le poste des dettes fournisseurs (18 045 €) est exclusivement constitué de factures non parvenues.

## 2.6- Détail des charges à payer

Les charges à payer sont des passifs certains pour lesquelles il convient de constater la charge au moment de l'établissement des comptes. Ce sont des charges connues et évaluables mais dont la facture n'est pas encore parvenue.

Au 31/12/2023 les charges à payer sont constituées exclusivement des factures non parvenues (18 045 €) mentionnées au paragraphe 2.5.

## 2.7- Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance (ou PCA) sont des produits comptabilisés par anticipation dans l'exercice comptable alors que les prestations seront réalisées durant l'exercice suivant.

A la clôture de l'exercice 2023 aucun produit constaté d'avance n'a été comptabilisé.

### 3- Notes relatives aux postes du compte de résultat

Les charges et produits sont enregistrés suivant les principes comptables généralement admis en prenant en considération le service fait.

La rémunération des heures complémentaires fait l'objet d'une estimation à la clôture de l'exercice basée sur le nombre d'heures de cours à réaliser par enseignant sur l'année universitaire.

Les recettes liées aux conventions sont constatées par l'émission d'un titre de recette à la date prévue par la convention.

#### Présentation du résultat d'exploitation de l'établissement

Le résultat d'exploitation représente le résultat lié à l'activité de l'établissement. Il ne tient pas compte des éventuels produits et charges financiers et exceptionnels.

Fin 2023, le résultat d'exploitation est bénéficiaire de 20 377 € et globalement stable (-3 646 €) par rapport à l'exercice 2022.

La ventilation par nature du montant total des recettes et des dépenses d'exploitation s'établit de la façon suivante :

	2023	2022	variation en €	Variation en %
Autres prestations de service (70*)	4 761	90 274	- 85 513	-95%
Quote-part dotation (7532)	335 660	247 806	87 854	35%
Dons	227 646	240 812	- 13 166	-5%
Autres produits (75*)	1 063		1 063	
<b>Total des recettes d'exploitation</b>	<b>569 130</b>	<b>578 892</b>	<b>- 9 762</b>	<b>-2%</b>
Achats (602/608)	40 659	21 522	19 137	89%
Autres achats, charges externes (60*,61,62*)	218 031	183 383	34 648	19%
Impôts et taxes (63)	2 844	2 280	564	25%
Frais de personnel et charges sociales (64*)	171 546	146 324	25 222	17%
Dotations aux amortissements et provisions (68*)	1 455	1 218	237	19%
Autres charges (65)	114 218	200 142	- 85 924	-43%
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>548 753</b>	<b>554 869</b>	<b>- 6 116</b>	<b>-1%</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>20 377</b>	<b>24 023</b>	<b>- 3 646</b>	<b>-15%</b>

#### 3.1- Les recettes d'exploitation

Les recettes d'exploitation diminuent de -9 762 € (-2%). Deux postes connaissent des variations significatives :

- les autres prestations de services sont en baisse de -85 513 €. Sur 2022 la fondation UPVD avait bénéficié d'une subvention de 68 000 € de l'université, ce qui n'a pas été le cas sur 2023.
- La quote part de dotation annuelle au résultat est en hausse de 87 854 €.

#### 3.2- Les charges de fonctionnement

Les charges d'exploitation baissent de -6 116 € (-1%). Le poste autres charges connaît une baisse significative de -85 924 € (-43% par rapport à 2022). Deux dépenses spécifiques à 2022 expliquent cette baisse, il s'agit d'une action culturelle : l'exposition four solaire et un contrat de recherche d'un montant de 39 000 €.

#### **4- Autres informations**

---

##### **4.1- Evénements postérieurs à la clôture**

Néant

##### **4.2- Engagements hors bilan**

Néant

##### **4.3- Effectifs**

Au 31/12/2023 la fondation emploie directement 4 personnels BIATSS contractuels.

#### 4.3- Tableau de flux de trésorerie

Conformément aux dispositions prévues par la Norme n°1 « Les Etats Financiers », le tableau des flux de trésorerie fait partie intégrante de l'annexe.

Le tableau des flux de trésorerie (TFT) fournit des informations sur l'évolution de la situation de trésorerie de l'université entre l'ouverture et la clôture de l'exercice. Il reprend toutes les opérations de l'exercice, du 01/01/N au 31/12/N, après rapprochement avec les opérations du compte de dépôt des fonds, dès lors que ces opérations sont génératrices ou consommatrices de trésorerie (encaissements et décaissements).

<b>TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE</b>	<b>EXERCICE N</b>	<b>EXERCICE N-1</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS A L'ACTIVITÉ</b>		
<b>RESULTAT NET</b>	<b>29 114,97</b>	<b>25 117,51</b>
<b>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité</b>	<b>1 454,60</b>	<b>1 217,74</b>
Amortissements et provisions, hors provisions sur actif circulant	1 454,60	1 217,74
Plus-values de cession	0,00	0,00
Engagements à réaliser	0,00	0,00
<b>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</b>	<b>-66 081,89</b>	<b>47 996,78</b>
Stocks	0,00	0,00
Créances clients et comptes rattachés	-13 630,00	-72,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-29 495,92	33 486,50
Autres comptes	-22 955,97	14 582,28
<b>TOTAL (I)</b>	<b>-35 512,32</b>	<b>74 332,03</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>ENCAISSEMENTS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Cessions d'immobilisations incorporelles	0,00	0,00
Cessions d'immobilisations corporelles	0,00	0,00
Cessions d'immobilisations financières	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DÉCAISSEMENTS</b>	<b>2 186,57</b>	<b>1 671,35</b>
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	0,00	0,00
Acquisitions d'immobilisations corporelles	2 186,57	1 671,35
Acquisitions d'immobilisations financières	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>TOTAL (II)</b>	<b>-2 186,57</b>	<b>-1 671,35</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>		
<b>ENCAISSEMENTS</b>	<b>1 990,00</b>	<b>65 550,00</b>
Dotations en capitaux propres	1 990,00	65 550,00
Emissions d'emprunts	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DÉCAISSEMENTS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Remboursements d'emprunts	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>TOTAL (III)</b>	<b>1 990,00</b>	<b>65 550,00</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS GÉRÉES POUR LE COMPTE D'ORGANISMES TIERS</b>		
<b>ENCAISSEMENTS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉCAISSEMENTS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>VARIATION DE TRÉSORERIE (V=I+II+III+IV)</b>	<b>-35 708,89</b>	<b>138 210,68</b>
<b>TRÉSORERIE A L'OUVERTURE</b>	<b>1 092 305,57</b>	<b>954 094,89</b>
<b>TRÉSORERIE A LA CLÔTURE</b>	<b>1 056 596,68</b>	<b>1 092 305,57</b>